

## Installations solaires thermiques et photovoltaïques Les différentes étapes du projet

---

- 1) Consulter le tableau des aides régionales et locales (sur [www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)), pour obtenir les informations sur les aides disponibles et les contacts de la Délégation Régionale de l'ADEME dans votre région.
- 2) **Se rapprocher de votre Délégation Régionale de l'ADEME** ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)) pour vous assurer des dispositions applicables et des procédures dans votre région.
- 3) **Contactez des bureaux d'études** spécialisés en solaire (consulter les membres de l'association Enerplan, sur [www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)) pour obtenir des devis d'étude dite « prédiagnostic » qui sont, suivant les régions, subventionnés par la Région et l'ADEME.
- 4) **Faire la demande de financement de l'étude auprès de l'ADEME** en joignant notamment le devis d'étude que vous avez retenu.
- 5) Après réception de l'accord de financement, **lancer l'étude**.
- 6) Si les résultats de l'étude vous satisfont :
  - a) Pour les petits projets (par ex. < 30 m<sup>2</sup>), contacter des installateurs pour **obtenir des devis d'installation**. (consulter les membres de l'association Enerplan, sur [www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)).
  - b) Pour les grands projets, vous avez la possibilité de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études (rédaction du cahier des charges, consultation, dépouillement, etc.).  
Les maîtres d'ouvrage publics lanceront l'appel d'offres pour la réalisation à ce stade.
- 7) Informer les éventuels cofinanceurs complémentaires (Conseil Général, agglomération, commune, etc.) afin de prendre date et d'avoir des positions de principe.
- 8) Une fois votre choix fait, **faire la demande de financement de la réalisation** :
  - auprès de la Délégation Régionale de l'ADEME et du Conseil Régional
  - auprès d'autres financeurs : FEDER, Conseil Général, agglomération, commune, etc.Nb : les coûts de suivi des performances de l'installation (GRS) peuvent être inclus dans l'assiette.
- 9) Après réception de l'accord de financement, **lancer les travaux**.
- 10) La plupart des bureaux d'études font une visite de réception des travaux, qui peut servir de point de départ de la Garantie de Résultats Solaires.
- 11) Signer le **contrat de GRS** et le **contrat de maintenance**.
- 12) **Envoyer à l'ADEME et au Conseil régional les pièces justificatives pour le règlement de l'aide**.  
Idem pour les éventuels autres cofinanceurs.